

CENTRE SOCIO CULTUREL DES AMOGNES

Association régie par la loi du 01/07/1901

1 Place de la République

58270 SAINT BENIN D'AZY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



CENTRE SOCIO CULTUREL DES AMOGNES

Association régie par la loi du 01/07/1901

1 Place de la République
58270 SAINT BENIN D'AZY

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ,

Opinion

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CENTRE SOCIO CULTUREL DES AMOGNES », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association «CENTRE SOCIO CULTUREL DES AMOGNES» à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

.. / ..



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,


sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montluçon, le 29 juin 2020


Cyril HOCQUETTE
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 231.63	75 255.97	36 975.66	39 888.48
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	43 017.64	22 485.67	20 531.97	19 490.67
AUTRES	69 213.99	52 770.30	16 443.69	20 397.81
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15.24		15.24	15.24
PARTICIPATIONS	15.24		15.24	15.24
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	112 246.87	75 255.97	36 990.90	39 903.72
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	263 661.34	9 131.17	254 530.17	90 043.43
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	30 243.80	9 131.17	21 112.63	88 432.99
AUTRES	233 417.54		233 417.54	1 610.44
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	152 646.14		152 646.14	181 103.87
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 924.12		8 924.12	6 246.97
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	425 231.60	9 131.17	416 100.43	277 384.27
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	537 478.47	84 387.14	453 091.33	317 297.99



BILAN

Passif	31/12/2019	31.12.2018
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	15 662.56	39 462.56
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	153 933.50	107 559.49
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 332.12	22 574.01
TOTAL FONDS PROPRES (1)	219 928.18	169 596.06
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	74 849.75	23 697.68
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	74 849.75	23 697.68
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	294 777.93	193 293.74
PROVISIONS POUR RISQUES	15 716.69	15 123.72
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	15 716.69	15 123.72
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 632.22	40 440.15
DETTE FISCALES ET SOCIALES	64 824.46	43 604.41
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	19 354.00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	42 786.03	24 835.97
TOTAL DETTES (5)	142 596.71	108 880.53
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	453 091.33	317 297.99



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	173 550.08		175 303.00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 409.05		8 796.76
SALAIRES ET TRAITEMENTS	367 990.63		265 717.80
CHARGES SOCIALES	84 051.39		71 027.10
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		15 250.47	16 101.41
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 456.98		9 106.38
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	4 200.52		4 930.65
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	592.97		2 064.38
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	35.00		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		655 286.62	536 946.07
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 180.89		2 930.84
SUR OPERATION EN CAPITAL	19 354.00		206.30
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		20 534.89	3 137.14
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		675 821.51	540 083.21
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		50 332.12	22 574.01
TOTAL GENERAL		726 153.63	562 657.22

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	332 099.22		282 041.93
SOUS-TOTAL A		332 099.22	282 041.93
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	356 684.46		248 792.82
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	3 584.15		9 308.73
COLLECTES			50.00
COTISATIONS	5 997.67		5 484.00
AUTRES PRODUITS	1 715.83		6 997.37
SOUS-TOTAL B		367 982.11	270 632.92
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		700 081.33	552 674.85
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	121.54		149.10
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		121.54	149.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	93.30		4 670.48
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	25 857.46		5 162.79
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		25 950.76	9 833.27
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		726 153.63	562 657.22
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		726 153.63	562 657.22

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		870	Bénévolat	
860000	Bénévolat	12 412.00	870000	BENEVOLAT	12 412.00
	TOTAL (860)	12 412.00		TOTAL (870)	12 412.00
861	Mise à disposition gratuite de biens		871	Prestations en nature	
861000	Valorisation des mad locaux et personnel	106 109.27	871000	Valorisation des mad locaux et personnel	106 109.27
	TOTAL (861)	106 109.27		TOTAL (871)	106 109.27
	Total charges contributions volontaires	118 521.27		Total produits contributions volontaires	118 521.27



Annexe Comptable

Année 2019

1 – Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes 2019 seront proposés à la prochaine Assemblée Générale.

2 – Méthodes générales

• convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

• immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

• amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissement joints).

3 – Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 – Changement de méthode de présentation

fonds associatifs

Les subventions figurant précédemment dans les comptes 102000 « Fonds associatifs sans droit de reprise », ont été reclassées en « Réserve de renouvellement » compte 106700, pour un montant de 23 800 €



5 – Tableau des immobilisations

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations Corporelles				
- matériel d'activités	36 673.55	6 673.04	328.95	43 017.64
- matériel de transport	48 757.50	0.00	0.00	48 757.50
- matériel de bureau	19 472.67	983.82	0.00	20 456.49
Immobilisations financ.	15.24	0.00	0.00	15.24
Total Immo. Corporelles	104 918.96	7 656.86	328.95	112 246.87

6 – Tableau des amortissements

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Matériel d'activité	17 182.88	5 519.04	216.25	22 485.67
Matériel de transport	30 570.03	3 550.74		34 120.77
Matériel de bureau	17 262.33	1 387.20		18 649.53
Total Amortissements	65 015.24	10 456.98	216.25	75 255.97

7 – Tableau des provisions

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provision au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision retraite	15 123.72	592.97	0.00	15 716.69
Total Provisions	15 123.72	592.97	0.00	15 716.69

8– Tableau de suivi des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont amorties en fonction des amortissements pratiqués sur les biens financés

Subventions d'investissement	Valeur A = B+C	Amortissement B	Reste à amortir C
Subvention Minibus	18 000.00	7 875.00	10 125.00
Four de réchauffe	1 854.00	1 019.70	834.30
Mobiliers Périscolaires et cuisine	3 026.09	2 865.43	160.66
Mobiliers Périscolaires 2016	10 102.94	5 799.35	4 303.59
Mobiliers Périscolaire 2018	1 060.00	386.20	673.80
Aménagement divers Lutins	15 571.53	1 946.42	13 625.11
Mobiliers Lutins des Amognes 2018	3 575.00	446.88	3 128.12
Aménagement multi accueil RAM	16 168.00		16 168.00
Matériel informatique	2 036.00	84.83	1 951.17
Aménagement nouveau bâtiment	23 880.00		23 880.00
Total	95 273.56	20 423.81	74 849.75



9 Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	39 462.56		23 800.00	15 662.56
Écart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves	107 559.49	46 374.01		153 933.35
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	22 574.01	50 332.12	22 574.01	50 332.12
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	23 697.68	57 655.53	6 503.46	74 849.75
Total	193 293.74	154 361.66	52 877.47	294 777.93

fonds associatifs

Les subventions figurant précédemment dans les comptes 102000 « Fonds associatifs sans droit de reprise », ont été reclassées en « Réserve de renouvellement » compte 106700, pour un montant de 23 800 €

10 - Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité actif	Dettes	Montant brut	Degré d'exi. passif
		Ech.-1an			Éch.-1an
Créances clients et comptes rattachés	21 112.63	x	Emprunt	0.00	
Autres créances	233 417.54	x	Dettes fournisseurs et compte rattachés	15 632.22	x
Valeurs mobilières de placement	0.00		Dettes fiscales et sociales	64 824.46	x
Disponibilités	152 646.14	x	Produits constatés d'avance	42 786.03	x
Charges constatées d'avance	8 924.12	x	Autres dettes	19 354.00	x
Total	416 100.43		Total	142 596.71	



11 – Produits constatés d’avance

	SAISON	2020	2019
Atelier Danse	5 351.4	3 210.84	2 140.56
Atelier Gymnastique			
Atelier Patchwork	1 661.1	996.66	664.44
Atelier Culinaire			
Dessin			
Marche Nordique	861	516.6	344.40
Yoga	7 887	4 732.2	3154.8
Forfaits Jeunes	1 368	912	456
Adhésion	4 760	3 173.33	1 586.67
Sous-total Ateliers		13541.63	
Sub Caf CLAS 2018-2019			
Sub Région		777.77	
Sub Région		4277.78	
Sous-total Subventions		5055.55	
TOTAUX		18597.18	

Ces produits correspondent notamment aux participations d’usagers, ainsi que les adhésions qui seront imputés sur l’année 2020.

12 – Détails des fournisseurs et comptes rattachés : TOTAL : 15 632.22€

- Fournisseurs charges exploitation : 17 804.91
- Acomptes sur investissements : -6300.18
- Factures non parvenues : 4 127.49

Toutes les échéances de règlement sont à moins d’un an



13 – Tableau d'évolution des effectifs

Equivalent temps plein au 1er janvier 2019: 10.93

Equivalent temps plein au 31 décembre 2019: 15.38

14 – Détail des dettes fiscales et sociales : 64 824.46 €

a. Organismes sociaux

Urssaf :	11 511.27 €
Chorum :	4 468.85 €
Harmonie Mutuelle :	3 347.53 €
Habitat formation :	4 093.37 €
Taxe sur salaire :	6 000.00 €
Prélèvement IR :	538.03 €
TOTAL :	29 959.05€

b. Personnel et comptes rattachés

Salaires :	3 640.51 €
Provision congés à payer :	20 410.80 €
Provision heures supplémentaires :	4 648.65 €
Provision charges sociales sur dettes congés à payer :	4 806.91 €
Provision charges heures supplémentaires :	1 358.54€
TOTAL :	34 865.41 €



15 – Informations concernant les contributions volontaires en nature

(bénévolats, mise à disposition....)

Bénévolat	Nombre heures annuelles		Total A
Atelier Guitare			
Atelier Patchwork	153	33	5096
Aide aux devoirs	180	18.3	3276
Marche Nordique	42	18.00	764
Marche	180	18.00	3 276
Total			12 412.4

Personnel mis à disposition	L	A
Caf		
MSA		
Municipalités	5 624.08	8 442.72
Autres		24 179.76
Total	5 624.08	32 622.48

Locaux et entretien mis à disposition	L	A
Valeur locative (locaux-matériel)	26 280.00	41582.8
Evaluation – Chauffage – électricité...		
Personnel entretien		
Total	26 280.00	41 582.8

Totaux	31 904.08	86 617.68
---------------	------------------	------------------

AU TOTAL

115 775.00 €

16 – Fait divers

La reprise partielle d'activités de la Souris Verte, a été effective au 1^{er} janvier 2019 (Multi-accueil et RAM), sous le nom de Lutins des Amognes. A cet effet, 3 salariées ont été embauché au Centre Socioculturel à cette date.

A la demande de la Communauté de Communes Amognes – Cœur du Nivernais, le Centre Socioculturel des Amognes continue la gestion complète des accueils de loisirs périscolaires sur les sites de Saint Benin d'Azy, Montigny aux Amognes et Ville-Langy, ainsi qu'extrascolaire à Saint Benin d'Azy. De même, le Multi Accueil et le RAM on également été inscrits dans le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et la CCACN début Décembre 2019.



Depuis septembre 2018, Charline Moreau, directrice du Centre, était en congé maternité. Pour pourvoir à son remplacement, il est proposé à Céline Cottin de renforcer le pôle accueil et à Serge Crépin, directeur du Centre Social de Chatillon en Bazois, d'assurer une mission de remplacement en tant que prestataire. A ce titre, il intervient une journée par semaine. Le congés maternité a pris fin début mars 2019, Charline Moreau a quitté l'association définitivement le 05/07/2019, un nouveau directeur Mr Florent LENOIR a été embauché le 8 octobre 2019.

Suite à des difficultés passagères de trésorerie, il a été demandé à la Communauté de Communes Amognes – Cœur du Nivernais de verser au Centre Socioculturel le solde de l'exercice 2018 du contrat CEJ, soit 19 354 €. Cette somme lui sera remboursée sur 2020, compte tenu du résultat positif dégagé sur 2019 par le Centre Socioculturel des Amognes.

